

2009/1413 - AMENAGEMENT DU PARC BAZIN DANS LE CADRE DE LA SECONDE PHASE DE TRAVAUX A LYON 3E – OPERATION 03034528, PROGRAMME 00012. VOTE DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2009-1, PROGRAMME 00012, POUR UN MONTANT DE 500 000 €. (DIRECTION DES ETUDES ET TECHNIQUES URBAINES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 mai 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération n° 2008/1026 en date du 22 décembre 2008, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon. Il comprend « divers aménagements espaces publics et espaces verts » dont le projet d'aménagement du parc Bazin à Lyon 3<sup>e</sup>.

Le Conseil municipal, par délibération en date du 25 juin 2007, a approuvé l'extension du parc Bazin en aménageant la frange Nord et en sécurisant le site par la pose de clôtures.

Ce parc public situé dans le quartier de Montchat offre plus de 30 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts et d'espaces boisés au lieu de 25 000 m<sup>2</sup> avant son extension. Il est très apprécié des Lyonnais et fréquenté par les promeneurs de toutes générations confondues.

Le parc Bazin est classé en Zone UL au plan local d'urbanisme. C'est donc « une zone spécialisée destinée à recevoir des équipements sportifs, de loisirs, de superstructure ou de plein air localisés dans un environnement urbain ».

Aujourd'hui, cette seconde phase a pour but de finaliser le réaménagement global du parc.

Le programme des travaux envisagés, concerne les points suivants :

- création d'un terrain multisports standard (30 m x 15 m) modulable par combinaison de palissades, pour jouer au football, basket-ball, handball, volley... ;
- réaménagement du terrain de jeux de boules avec remplacement de la clôture et mise en place d'un kiosque fermé de 20 m<sup>2</sup>, équipé d'électricité ;
- réaménagement des deux aires de jeux pour les enfants, l'une réservée aux enfants de 2 à 6 ans et la seconde pour les 6 ans et plus, permettant l'accueil des enfants à mobilité réduite ;
- réfection des allées existantes, poursuite de l'installation de l'arrosage automatique, changement des candélabres.

Cette opération estimée à 500 000 € est à financer par affectation de l'autorisation de programme (AP) « Divers aménagements espaces publics et

espaces verts ». Cette AP a été présentée pour approbation au vote du Conseil municipal du 4 mai 2009.

Pour cette opération les marchés de travaux seront traités par appel d'offres ouverts ou marchés négociés en cas d'appel d'offres infructueux (article 35 I 1<sup>er</sup> du Code des Marchés Publics) ».

Vu la délibération n° 2008/1026 du 22 décembre 2008 relative au plan d'équipement pluriannuel ;

Vu la délibération n° 2009/1398 du 4 mai 2009 relative à la création et au vote des autorisations de programme globales du plan d'équipement ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de sa Commission Urbanisme - Développement durable - Cadre de Vie et Environnement ;

### **DELIBERE**

1. L'opération n° 03034528 « aménagement du parc Bazin dans le cadre de la seconde phase de travaux » est approuvée. Elle sera financée par affectation de l'autorisation de programme n° 2009-1 « Divers aménagements espaces publics et espaces verts ».

2. M. le Maire est autorisé à déposer les déclarations de travaux ainsi que toutes les demandes administratives nécessaires à l'opération.

3. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses résultant de cette opération seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 00012 « espaces publics », AP n° 2009 – 1 et seront imputées sur les natures 2031, 2312 et autres, fonction 823.

L'échéancier prévisionnel susceptible de variation compte tenu des aléas de projets ou autre pouvant survenir est envisagé comme suit :

- année 2009 : 50 000 €
- année 2010 : 450 000 €.

4. M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations potentielles, en particulier toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen pour la mise en œuvre de cette opération. A cet effet, il signera, avec les partenaires concernés tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. BUNA